

## AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier de la susdite municipalité que :

Lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024, la Ville de Waterloo a adopté le règlement 24-918-3 – modifiant le règlement créant une réserve financière pour le paiement des sommes accordées à titre d'aide financière par la Ville de Waterloo.

Que ce règlement soit présentement déposé au service du greffe de la Ville de Waterloo, 417, rue de la Cour où toute personne intéressée peut en prendre connaissance de 8 :30 à 16 :30 du lundi au jeudi et de 8 :30 à 12 :30 le vendredi.

Que ledit règlement entre en vigueur.

DONNÉ à Waterloo, ce 16 décembre 2024

Louis Verhoef  
Directeur général et greffier